

Motion

sur la durée du mandat des sections du CoNRS

Le mandat actuel des sections du CoNRS couvre une période de cinq années, de 2016 à 2021. Jusqu'en 2016, ce mandat était de quatre ans seulement. Au terme de quatre années d'exercice, les membres de la section 41 s'interrogent sur la pertinence de cette extension. Celle-ci n'a pour but que de faire correspondre le mandat aux vagues d'expertises du HCERES. À l'expérience, cela ne nous semble pas apporter de plus-value à l'évaluation des UMR.

Ce passage à cinq ans présente en revanche des inconvénients relativement importants. D'une part, un mandat long accentue l'effet des biais inhérents à la composition de tout comité d'évaluation et de recrutement. D'autre part, la participation au comité national représente un lourd investissement au service de la communauté — qu'il faut combiner avec recherche, enseignement et autres responsabilités collectives. Un mandat plus court favoriserait le renouvellement des pratiques et la diversité des sensibilités scientifiques, tout en encourageant les vocations.

Une option serait de revenir à un mandat de quatre ans comme cela est toujours le cas pour le CNU mais également les CSI et les DI du CNRS. Une autre option serait de prévoir, de façon institutionnelle, un certain roulement, et le renouvellement régulier d'une partie des membres — ceci rendrait aussi plus fluides les changements de mandatures. Ces deux aménagements sont d'ailleurs compatibles.

La section 41 souhaite donc que l'ensemble des instances du comité national (conseils scientifiques d'instituts, sections et CID, conseil scientifique du CNRS) se prononce pour le mandat prochain sur cette question.

Didier BRESCH
Président de la section 41

Motion adoptée à l'unanimité le 19 juin 2020

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUL, Directeur général délégué à la science
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, Présidente du CS CNRS
- M. Rémi CARLES, Président du CS INSMI
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- Présidents et présidentes de sections et CID du CoNRS
- M. Pascal AUSCHER, Directeur de l'INSMI, M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB, M. Nicolas ARNAUD directeur de l'INSU, Mme Stéphanie THIEBAULT directrice de l'INEE, M. Jacques MADDALUNO directeur de l'INC, M. Francois-Joseph RUGGIU directeur de l'INSHS, Mme Astrid LAMBRECHT directrice de l'INP, M. Ali CHARARA directeur de l'INS2I, M. Reynald PAIN directeur de l'IN2P3, M. Jean-Yves MARZIN directeur de l'INSIS.